

DÉPARTEMENT
DE LA SAVOIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement
d'Albertville

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune
AIME-LA-PLAGNE

de la Commune d'AIME-LA-PLAGNE

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.

Conformément à l'article 54 de la Loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Présents : Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Azélie Chenu - Hervé Chenu - Jean-Sylvain Costerg - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jacques Duc - Guy Ducognon - Camille Dutilly - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - Rose Paviet - André Pellicier - Marie-Pierre Rebrassé - Laétitia Rigonnet - Sabine Sellini - Lucien Spigarelli - Robert Traissard - Xavier Urbain - Pascal Valentin

Excusés : Murielle Chenal - Sylviane Duchosal (pouvoir à Lucien Spigarelli) - Marie Latapie (pouvoir à Hervé Chenu) - Marie Martinod

Absents : Franck Chenal - Amélie Viallet

Monsieur Anthony Destaing a été désigné secrétaire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 23

Votants : 25

Date de convocation : 23 septembre 2022

Date publication : 6 octobre 2022

N°13 - SDES - PROGRAMME D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE - CONVENTION FINANCIERE - COMMUNE DE GRANIER

Madame le Maire expose au Conseil municipal qu'il est envisagé de réaliser un programme d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité existants sous la maîtrise d'ouvrage du SDES, auquel il convient d'associer l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et de télécommunication. Les travaux sur les réseaux d'éclairage public et de télécommunications seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la commune.

L'opération est située secteur Granier, réseau BT (350 ml).

Madame le Maire fait part du courrier du SDES du 28 septembre 2016 concernant sa compétence régalienne, à savoir la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité HTA et BT existant, réseau exploité par ENEDIS dans le cadre de la convention de concession passée avec le SDES.

Le SDES assurera la maîtrise d'ouvrage de travaux sur le réseau électrique en missionnant un maître d'œuvre, l'entreprise Boch pour le génie civil et une entreprise, sélectionnée dans le cadre d'une consultation de la quinzaine d'entreprises et groupements d'entreprises titulaires de l'accord cadre travaux mis en place par le SDES, pour le câblage et la dépose du réseau aérien.

Le coût global prévisionnel de l'opération (maîtrise d'œuvre et travaux, s'élève à **108 933.91 € TTC**. Avec une participation financière prévisionnelle de la commune s'élevant à **38 426.52 €** concernant les prestations de maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et travaux assurées et/ou gérées par le SDES, le détail des coûts ainsi que les participations financières de chacune des deux parties étant précisés dans l'Annexe Financière Prévisionnelle (AFP) jointe.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la commune ;
- Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer l'Annexe Financière Prévisionnelle (AFP), et à signer tous les autres documents nécessaires au bon déroulement de cette opération ;
- Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer la convention financière indiquant les modalités de participation financière de la commune sur le réseau de distribution publique d'électricité basse tension ;

AINSI DÉLIBÉRÉ

Le Maire,

Corine MAIRONI-GONTHIER



Le secrétaire de séance,

Anthony DESTAING